

Causes et conséquences de la bataille de Marignan

Autor(en): **Bory, Jean-René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wirtschaft, Kultur**

Band (Jahr): **45 (1965-1966)**

Heft 6

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-161749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Causes et conséquences de la bataille de Marignan

JEAN-RENÉ BORY

«Le nombre des morts, dans cette sanglante journée, fut à peu près égal de part et d'autre, et il s'en trouva, au rapport de Schwinckhardt, au-delà de dix mille sur place¹; ...le témoignage que les généraux français rendirent, après l'action, à la valeur des chefs et des troupes suisses, fit connaître à quel prix il leur fallut acheter la victoire; Jacques de Trivulce² avoua en son particulier, qu'à voir l'impétuosité et la force redoutable de cette Nation, dans les attaques où il commandait, il avait cru avoir affaire à une armée de géants.

La perte ne fut pas moins sensible du côté de la France, par le nombre des personnes de distinction qui y périrent... Ce fut ainsi que la destinée de la République (helvétique) voulut qu'un Roi, à qui un cœur plein de générosité et d'amitié avait fait épuiser toutes les ressources des négociations, vînt lui-même, la force à la main, pour la ramener à ses véritables sentiments et lui faire voir avec quelle perte elle avait servi de jouet jusqu'alors, à l'ambition des Princes, dont les alliances, bien loin de devoir être mises en parallèle avec l'appui qu'elle trouvait du côté de la France, ne pouvait tendre qu'à la jeter dans les précipices.

Les Suisses, rentrés dans leur pays après cette disgrâce, dont il n'y avait point encore eu d'exemple depuis leur établissement, eurent le temps de faire de sérieuses réflexions sur le passé, et de prendre des mesures pour se garantir de pareils malheurs à l'avenir.»

Ce texte peu connu, consacré à l'une des batailles les plus tragiques de l'histoire européenne, cette bataille de Marignan dont on commémorera le 450^e anniversaire, nous le trouvons dans un ouvrage capital de l'histoire des relations franco-suisses, «Les Privilèges des Suisses³». Son auteur est le Schaffhousois François-Adam Vogel, Grand Juge des Gardes Suisses en France⁴.

Ce récit nous a paru particulièrement indiqué pour figurer en tête d'une étude sur les causes de la bataille de Marignan et ses conséquences, si importantes pour notre histoire. Il contient, en effet, le jugement d'un Suisse du 18^e siècle sur ses compatriotes du 16^e et leur politique; or ce jugement ne manque ni de pertinence, ni d'acuité.

Peu d'époques sont aussi difficiles à analyser que celle des Guerres d'Italie. C'est qu'alors, la politique de la Confédération se confondait avec celle de l'Europe; à travers tout le continent, l'influence de la Suisse était prépondérante, non certes, en raison des dimensions de son territoire, mais à cause de la puissance de ses armes omniprésentes sur tous les champs de bataille. Malheureusement, le colosse de la puissance helvétique avait des pieds d'argile:

Ces «dompteurs de roi», depuis deux siècles qu'ils avaient fait irruption dans l'histoire, n'avaient encore ni doctrine, ni corps, véritablement confédéraux.

Sans cesse dressés les uns contre les autres, les Confédérés offraient la meilleure prise au jeu diplomatique subtil auquel se livraient chez eux, et le plus souvent à leur détriment, le Pape, l'Empereur, et, bien entendu, le Roi de France.

Pourtant, «la politique de la Suisse, au 15^e siècle, ne fut pas dictée, comme on l'a prétendu, par l'ambition des chefs et la cupidité des soldats. L'or étranger y a joué un rôle infiniment moindre qu'on ne l'a dit. Elle s'inspira des plus hauts intérêts nationaux. Si malheureusement, elle ne s'en est pas inspirée davantage encore, c'est qu'il n'y eut pas une politique suisse mais plusieurs. Les cantons se considéraient comme indépendants; chacun n'a poursuivi que ses propres intérêts et personne ne s'est trouvé pour coordonner tous ces efforts et les faire servir au bien commun. Le 15^e siècle est le moment de notre histoire où l'absence d'un chef a pesé le plus lourdement sur nos destinées. Il y a eu, alors, une disproportion entre la force militaire de la Confédération, qui faisait d'elle une puissance redoutée en Europe et donnait à son alliance un poids considérable, et ses institutions internes, basées sur la liberté de chacun, vis-à-vis des autres, l'égoïsme sans frein des cantons, le manque de solidarité et d'esprit public. La puissance aurait pu créer l'union. Il n'en a rien été, et les divisions ont fini par annihiler la puissance⁵».

L'aboutissement catastrophique de cette politique, au travers des Guerres d'Italie, ce fut Marignan.

Le développement territorial de la Confédération au 15^e siècle ne s'était pas opéré, on s'en doute, selon un plan mûrement établi, comme il l'eût été, venant d'une grande monarchie, mais, de façon plus prosaïque, sous la pression de nécessités économiques et stratégiques. Ainsi, tandis que la puissante République de Berne se sentait irrésistiblement attirée du côté des territoires savoyards du nord — c'est à dire du pays de Vaud —, les Waldstaetten, et plus précisément, les Uranais, étaient littéralement fascinés par la plaine lombarde et les riches territoires du Milanais. Les habitants des Hautes-Vallées savaient, déjà, que les crêtes des montagnes n'ont jamais constitué des frontières naturelles, mais bien les défilés qui en ferment l'accès. Les clés du Gothard, c'étaient, au sud Bellinzone, à l'ouest Saint-Maurice, et à l'est, Luziensteig. Avec les Ligues Grises et le pays du Valais, les gens d'Uri s'étaient donc alliés. Dans le sud, ils préférèrent la conquête à l'alliance. Ainsi eurent-ils à lutter contre les Milanais, contre Venise, le Pape, l'Empereur et même l'incompréhension de leurs compatriotes que n'intéressaient guère ces expéditions excentriques, coûteuses et sanglantes.

Progressivement entraînés dans un conflit inextricable, les Waldstaetten et, finalement, l'ensemble des Confédérés se retrouvèrent soudain, face à face avec leur plus ancien allié: le Roi de France. Comment avait-on pu en arriver là alors que — semble-t-il — tout avait si bien débuté?

Pour tenter de l'expliquer, il nous faut remonter jusqu'à cette autre bataille franco-suisse qui, paradoxalement, donna naissance à «l'amitié bonne et perpétuelle» du Traité d'Ensisheim, entre la France et la Suisse.

Ce jour-là, 26 août 1444, à Saint-Jacques sur la Birse, 1500 jeunes Confédérés avaient glorieusement tenu tête à l'invasion des 40 000 Armagnacs de Charles VII. Avant de périr, écrasés sous le nombre, les Suisses avaient fait mordre la poussière à huit mille mercenaires du Roi de France. Ebloui devant tant de courage, le dauphin, qui commandait les troupes royales, avait déclaré «ne pas vouloir tenter davantage une nation de si grande défense, et si téméraire pour abandonner la vie». Il avait ordonné la retraite: Le sacrifice de 1500 vies avait sauvé la Suisse de l'invasion!

Le dauphin était un homme supérieurement intelligent. En succédant à son père sur le trône, en 1461, il devint le roi Louis XI; or l'histoire nous a appris, depuis, comment cet homme rusé compta au nombre des plus grands souverains que la France ait connu.

Deux mois après le drame de Saint-Jacques, le dauphin établissait, à Ensisheim, avec les Confédérés — ses ennemis de la veille — ce traité de «bonne et perpétuelle amitié» qui marquait le premier pas dans la voie d'une longue union. A Ensisheim, il ne s'agissait encore, que d'une déclaration d'intention; tout se concrétisa, à Montil-les-Tours, le 25 janvier 1453, lorsque Charles VII signa, avec le «Corps Helvétique», un premier traité d'alliance.

L'union du déjà puissant royaume de France, avec la petite République des Huit Cantons, ce mariage de deux états si dissemblables, a de quoi surprendre de prime abord; et pourtant, à y regarder de plus près, on s'aperçoit bien vite qu'il allait dans le sens de l'histoire, nous dirions même qu'il était inéluctable pour l'une et l'autre parties.

Nous n'avons ni le temps ni la place nécessaire à analyser ici les raisons que pouvait avoir le Roi en recherchant cette alliance.

Pour les Suisses, le problème était triple: 1. il leur fallait trouver l'approvisionnement en blé qui leur faisait cruellement défaut, et le sel nécessaire au développement de leur élevage; 2. leurs marchands cherchaient de nouveaux débouchés pour un commerce en pleine expansion; 3. enfin et surtout, il était devenu vital pour les Confédérés de trouver une formule permettant d'endiguer le flot impétueux du mercenariat, déjà responsable de trop de désordres et de crises au sein de la Confédération.

Dans le fond, les Suisses n'étaient pas opposés à l'«exportation» de cette jeunesse, qu'un atavisme profond rendait belliqueuse, et que le sol natal ne parvenait pas à nourrir. Mais l'idée des chefs confédérés était que cette force vive devait servir au bien de la nation, et non à sa division.

Dans cette optique, le mercenaire, égoïste, occupé seulement de son gain, représentait un danger qu'il fallait éliminer: ainsi naquit le Service Etranger, destiné à supplanter le mercenariat.

Nulle part ailleurs mieux que dans les traités d'alliance signés avec le Roi de France, et sans cesse renouvelés, depuis Charles VII, par tous ses successeurs, le problème ne se trouva mieux résolu : En échange d'avantages matériels, politiques et commerciaux considérables, le « Corps Helvétique » mettait des troupes à disposition du Roi de France, mais en ne se départissant à aucun moment de son droit naturel sur ses ressortissants. Les troupes suisses ne pouvaient être commandées que par des officiers suisses; elles ne marchaient que sous leurs propres drapeaux et leurs propres musiques⁶. Elles n'étaient justiciables que des lois en vigueur dans les Cantons et appliquées par des juges suisses; mais surtout la Diète et les Cantons s'étaient réservé le droit de les rappeler en tout temps à leur service. En fait, et en droit, les troupes suisses au Service du Roi étaient exterritorialisées; elles n'appartenaient qu'à un seul maître: le « Corps Helvétique ».

Et Marignan, dans tout cela? Marignan, en dépit de ce que l'on pourrait croire, est très proche; car Marignan, c'est, en marge de la situation générale évoquée plus haut, le résultat d'une brouille entre Louis XII et les Suisses; et cette brouille, c'est le résultat de la politique de ce même Louis XII, décidé, dans ses relations avec les Confédérés, à ignorer résolument l'esprit et la lettre des alliances.

Pour Charles VIII, héritier des prétentions de la famille d'Anjou sur le trône de Naples, les Suisses déferlèrent en Italie, et, descendant jusqu'à Naples, contribuèrent à la gloire des armes françaises.

Aux Suisses qui rétablissaient sa souveraineté sur le Milanais, quelques années plus tard, Louis XII avait promis Bellinzone, Lugano et Locarno, mais le duché conquis, le Roi ne tint pas ses engagements; il renvoya, sans paiement, ses auxiliaires helvétiques et refusa de maintenir les privilèges accordés au commerce suisse à Milan par les Sforza. C'était contrecarrer, de façon délibérée, la politique d'Uri et celle de ses alliés, combattre l'expansion économique des Confédérés vers le Sud, et priver le « Corps Helvétique » de sommes importantes qui lui étaient dues.

Il fallait manquer étrangement de sens politique pour oublier à ce point que les conquêtes françaises en Italie, reposaient entièrement sur la force des Suisses, alors à son apogée.

Jules II, le Pape qui voulait chasser les Français d'Italie, et Maximilien, le maître du Saint-Empire, l'avaient bien compris, qui, sans relâche, travaillaient à rompre les liens unissant la Confédération et le Roi.

Pour capter la confiance des Confédérés, Jules II disposait, en la personne de l'évêque de Sion, d'un atout puissant; Mathieu Schiner était un porte-parole d'autant plus redoutable qu'il était adversaire fanatique de la politique française. « Sa rigueur doctrinale et la pureté de sa conduite lui avaient valu la considération du peuple; par son éloquence, il fascinait les esprits à un rare degré, et, lorsqu'au printemps de 1511, Jules II l'éleva au cardinalat, le

talent et la situation extérieure se trouvèrent unis en lui pour lui assurer une extraordinaire influence⁷».

Répondant à l'appel du Cardinal Schiner, les Suisses rompirent avec Louis XII. Le 6 juin 1513 devant Novare, l'armée française dirigée par Louis de La Trémoille renouvelait la cruelle expérience du Téméraire, à Morat, une quarantaine d'années auparavant: c'était le désastre; l'armée taillée en pièces, la perte de 6400 fantassins et 800 cavaliers, de toute l'artillerie, des munitions, du train avec ses chevaux et de tous les bagages. Pis encore, c'était l'effondrement de toutes les conquêtes françaises en Italie. Le Milanais tout entier retournait aux Suisses et à leurs alliés.

Grisés par une victoire qui eut un immense retentissement dans toute l'Europe, et décidé à tirer une éclatante vengeance de Louis XII, 30 000 Suisses franchirent le Jura, et vinrent mettre le siège devant Dijon. La terreur qui les précédait se répandit jusque dans Paris. La capitale bourguignonne était sur le point de tomber, lorsque le rusé La Trémoille demanda un armistice. Sur la promesse du paiement d'une indemnité de guerre de 400 000 couronnes, et la foi d'un traité, que le Roi se garda bien ensuite de ratifier, les Suisses se retirèrent.

Louis XII mourut sans avoir pu laver l'affront de Novare et de Dijon. Son cousin et successeur, François Ier, était bien décidé à arracher le Milanais aux Suisses, mais, doué d'un sens politique plus aigu, il essaya tout d'abord de ramener ses ennemis d'un moment à l'antique alliance.

Le Grand Juge Vogel⁸ nous conte l'accueil réservé par les Suisses aux avances de François Ier: «La Diète ne voulut point répondre à l'avis royal par écrit, et se contenta de faire dire à celui qui avait apporté la lettre du Roi, que la République n'oubliait point le Traité de Paix conclu devant la Ville de Dijon; qu'au cas que le Roi fût intentionné de l'observer, on n'en pouvait attendre que le renouvellement de la bonne intelligence avec la Couronne; mais, que s'il n'était point disposé à l'exécuter, en vain il se donnerait des soins et ferait des démarches pour la réunion; que le peu d'égard que l'on avait eu en France à ce Traité ne devait pas flatter ceux qui viendraient de sa part, de trouver en Suisse la sûreté dont ils avaient besoin, pour faire des propositions, et qu'on ne les garantissait pas même de ce qui pourrait leur arriver de fâcheux par la suite.»

La réponse helvétique était claire. François Ier, pourtant, ne se rebuta point. Ce fut en vain. Malgré deux nouvelles tentatives, les Suisses demeurèrent de glace. Il fallut se rendre à l'évidence: on devrait en découdre!

A la tête d'une formidable armée de 50 000 hommes, d'une puissante artillerie, et d'une cavalerie considérable, François Ier descendit dans les plaines lombardes où déjà, les Suisses l'attendaient.

Unis en apparence, les Confédérés étaient plus profondément divisés que jamais. Le Roi qui ne l'ignorait pas espéra saisir cette occasion favorable pour

éviter le pire, en affaiblissant ses adversaires: le 9 septembre 1515, à Gallarate, ses ambassadeurs rencontraient les représentants des Confédérés et signaient avec eux un traité, aux termes duquel, en échange du Milanais, François Ier s'engageait à indemniser Maximilien Sforza, en lui donnant le duché de Nemours; mais surtout, le Roi s'engageait à payer aux Suisses les 400 000 couronnes de Dijon, auxquelles s'ajouteraient 300 000 autres, comme contribution aux frais de cette campagne, et encore 300 000 supplémentaires pour le rachat des territoires et places fortes du Milanais occupé par eux, Bellinzone excepté. Les pensions annuelles versées par la France aux Cantons étaient rétablies; les privilèges et franchises des marchands confédérés à Milan étaient confirmés.

Comme il fallait s'y attendre, la Paix de Gallarate fut diversément accueillie par les Confédérés. Tandis qu'Uri, Schwytz et Glaris protestaient, avec véhémence, contre l'abandon imminent des territoires transalpins, les contingents bernois et de la Suisse occidentale l'acceptèrent sans hésitation et, en même temps que les Valaisans, reprirent incontinent le chemin de leurs foyers. De 30 000, l'armée confédérée se trouva réduite à 20 000 combattants.

Encore ces derniers étaient-ils profondément partagés. C'est alors qu'intervint, dans les conseils des Suisses, avec sa véhémence et impérieuse éloquence, l'infatigable adversaire de la France, le Cardinal Schiner: A Marignan, les deux armées, déjà, se trouvaient face à face; la valeur des Suisses devait compenser leur infériorité numérique; il fallait montrer au Roi que l'on n'avait que faire de sa générosité et de sa paix honteuse de Gallarate!

Le jeudi 13 septembre, vers le milieu de la journée, et presque par accident, l'affaire fut engagée. On en connaît l'issue. Ce n'est point ici notre sujet de décrire cette effroyable bataille au bout de laquelle l'artillerie de François Ier finit par faire pencher la balance du côté français. On a, maintes fois, évoqué cette prodigieuse retraite des Suisses, emportant leurs drapeaux, leurs blessés et l'artillerie qu'ils venaient d'enlever à leur royal adversaire; ces «géants» étaient encore si redoutables dans la défaite, que nul n'osa barrer la route à cette masse sanglante et pathétique qui reflua, dans un ordre impeccable, en direction de Milan.

La catastrophe de Marignan mit fin à la lutte. Sans délai, et sans égard aux représentations de Maximilien Sforza et de Mathieu Schiner, les Confédérés repassèrent les Alpes.

Au lendemain de sa grande victoire, qu'il fit immortaliser dans une médaille, portant cette fière devise: «Vici ab uno Caesare victos» («j'ai vaincu ceux que seul César avait pu vaincre»), François Ier sut montrer qu'il était généreux autant que grand politique. Le 7 novembre suivant, en signant avec les Confédérés la Paix de Genève, le Roi confirmait toutes les clauses de la Paix de Gallarate, si avantageuses pour les Confédérés. Le 21 novembre 1516, le traité de Paix Perpétuelle, signé à Fribourg, scellait le rétablissement de l'alliance franco-suisse. Paradoxalement, les liens d'amitié entre les deux états sortaient consi-

dérablement renforcés de l'aventure. La Paix Perpétuelle de Fribourg s'avéra d'une extrême importance pour notre pays: Durant plus de deux siècles, elle demeura une base constante de la politique étrangère de la Confédération, et rendit d'incalculables services à la Suisse, en créant, dans les heures de crise, un trait d'union entre les Confédérés.

Sur le plan militaire, la bataille de Marignan marqua pour les Suisses un tournant décisif, celui où l'infanterie, victorieuse de la chevalerie à Morgarten, à Sempach et à Morat, succomba devant l'artillerie.

On a souvent dit que la politique impérialiste des Suisses, à l'aube du 16^e siècle, avait reçu un coup d'arrêt définitif à Marignan, et que, du repliement des Confédérés sur eux-mêmes, au lendemain de ce désastre, était née la neutralité. L'influence de Marignan n'est certainement pas étrangère à l'apparition de la notion de neutralité; encore faut-il ne pas en exagérer l'importance. Nous pensons, au contraire, que si, trois ans après Marignan, le 1^{er} janvier 1519, Ulrich Zwingli, montant en chaire du Großmünster de Zurich, n'avait pas déclenché une crise confessionnelle, l'abstention des Suisses dans les affaires européennes n'eût été que passagère. Preuve en soit que de 1515 à 1519, les Confédérés fournirent encore de nombreux témoignages de leur exubérante vitalité, et de leur besoin, impossible à contenir, de mêler leur cause à celles des princes étrangers.

La division confessionnelle, augmentant le chaos, déchirant la Suisse en deux Confédérations hostiles, et en paralysant, pour des siècles, toute velléité de politique étrangère commune des cantons, pesa plus lourdement sur les destinées de notre pays, que l'issue malheureuse d'une bataille.

Avant tout, Marignan marqua la fin de cette période que Gonzague de Reynold appelait, un jour, «l'été rouge et or de notre histoire».

¹Bien qu'il soit extrêmement difficile d'être précis, tant les sources sont contradictoires, il semble bien que le chiffre de 14 000 morts du seul côté confédéré ne soit guère éloigné de la réalité. ²Jean-Jacques de Trivulce (1447—1518); ce général milanais, à la carrière mouvementée, comme celles de la plupart des grands «condottiere» de la Renaissance, avait servi la France, sous Louis XI déjà, contre les Vénitiens. Evincé par Ludovic le More, il s'engagea à Naples, qu'il défendit mollement contre Charles VIII, en 1494, avant de passer à son service. Sous la bannière de Louis XII, il prit une part essentielle à la conquête du duché de Milan, dont il fut nommé gouverneur; chassé de Milan par le peuple, que sa cruauté et son incompetence avait soulevé contre lui, Trivulce parvint, cependant, à se maintenir dans le duché, et à repousser les Suisses, en 1503. Finalement vaincu, en 1512, il revint, comme l'un des principaux chefs de la puissante armée de François I^{er} qui affronta les Suisses à Marignan, en 1515. ³«Les Privilèges des Suisses, ensemble ceux accordés aux Villes Impériales et anséatiques, et aux habitants de Genève résidens en France, avec un traité historique et politique des Alliances entre la France et les Treize Cantons, depuis Charles VII jusqu'à présent, et des observations sur la Justice des Suisses, fondées sur les principes du Droit Public. Dédié à S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine. Par Monsieur V. G. J. D. G. S. (Vogel Grand Juge des Gardes Suisses); à Paris, Chez la Veuve Saugrain et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes et Droits du Roy, Quay de Gèvres, au Paradis; 1731. Avec approbation et privilège du Roy.»

⁴Franz-Adam Vogel (?—1749), natif de Schaffhouse, Grand Juge des Gardes Suisses au Service de France en 1731. ⁵William Martin, «Histoire de la Suisse»; Ed. Payot, Lausanne. ⁶Maints documents iconographiques contemporains, telle la fameuse Chronique lucernoise de Diebold Schilling de 1513, prouveraient, s'il en était besoin, l'assertion selon laquelle les Suisses ne marchaient que sous leurs propres drapeaux. A l'origine, ce furent les bannières aux armes des Cantons; dans le courant du 16e siècle apparurent les bannières à bandes horizontales de couleurs, traversées par une grande croix blanche, d'un bord à l'autre; dès le 17e siècle, les bannières flammées prirent la relève. ⁷Johannes Dierauer, «Histoire de la Confédération suisse»; Ed. Payot, Lausanne. ⁸Franz-Adam Vogel, «Les Privilèges de Suisses», op. cit.

Ungarn 1945—1965

LÁSZLÓ RÉVÉSZ

Die Republik bis 1949

Staatsaufbau

Die organisatorischen Formen des Staatslebens verblieben *formell* im früheren Rahmen; sie waren aber vom Klassengeist erfüllt. Die Kontrollkommission der Alliierten, deren Vorsitz Vertreter der UdSSR führten, schränkte die Souveränität erheblich ein. Statt die Erfüllung der Bedingungen des Waffenstillstandsabkommens vom Januar 1945 zu garantieren, verwandelte sie sich in eine einseitige sowjetische Institution und diente der Legalisierung der ständigen sowjetischen Einmischungen. Statt die Geltung der Menschenrechte zu garantieren, kontrollierte sie die nichtkommunistischen Parteien. Eine weitere Einschränkung der Souveränität bildete die sowjetische Besetzung, die im Sinne des Friedensvertrages vom 2. 10. 1947 offiziell nur bis Mai 1947 hätte dauern dürfen.

Ungarn verwandelte sich in eine bürgerlich-demokratische Republik mit einem kollektiven Staatsoberhaupt (drei Mitglieder, Ende 1944 bis 1. 2. 1946) beziehungsweise mit einem Präsidenten (bis 18. 8. 1949) an der Spitze¹. Statt dem früheren Zweikammersystem wurde bis 1947 eine Nationalversammlung, nachher die Landesversammlung gewählt. Das neue Wahlrecht beraubte eine beträchtliche Wählerkategorie — die Gegner der KP — des Wahlrechtes². Erst 1953 wurden die Beschränkungen aufgehoben, da seit 1949 die Wahlen auf Grund des Einparteiensystems durchgeführt wurden³. Den früheren organisatorischen Rahmen der örtlichen Gewalt behielt man vorläufig bei. Die